

pour



Bulletin n°114 Décembre 2020

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Prix : 0,3 €

Déposé le 16/12/2020

L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Pour l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section Corrèze de la Fédération Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 – 3060. CPPAP : 0720 S 07414. Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :

Nathalie Ribière

Imprimé par nos soins dans nos locaux

Sommaire:

- P1: edito
- P2: urgence climatique
- P3: Sondage FSU, action 26 janvier
- P4: billet d'humeur
- P5: CHSCT du 10.12.20
- P6: EPS
- P7: AED, enseignement pro

Éditorial

La difficile période que nous traversons prend de multiples aspects criants à la fois sociale, sanitaire, économique et professionnelle face auxquels la FSU doit être présente et réactive.

La crise sanitaire a révélé les fragilités des Services publics (SP), victimes de logiques comptables qui les privent de moyens suffisants pour fonctionner de manière satisfaisante pour les usager-es : la situation de l'hôpital public en est une triste illustration. L'application de la loi de « transformation de la Fonction publique » (TFP) aura pour effet un affaiblissement supplémentaire des SP par un recours accru aux emplois précaires, rendant difficile l'acquisition de l'expertise professionnelle nécessaire aux agents publics et une régression démocratique inédite puisque la transparence et les droits des représentants des agents sont restreints.

La crise économique dégrade sur le plan professionnel les conditions de travail de tous: charge de travail augmentée, protocoles sanitaires peu protecteur, « plan de relance » qui déverse des milliards sur les entreprises, surtout les plus grosses, sans conditionnalité en terme d'emploi ou de réorientation de la production,

La crise sociale oblige les travailleurs à se débattre entre plans sociaux, chômage partiel, menaces de faillite : la crise économique est d'une ampleur alarmante, elle plonge une grande partie de la population dans la précarité et la pauvreté. Parmi les plus fragiles, les migrant-es sont particulièrement maltraité-es, comme on l'a vu à Paris (République) le lundi 22 novembre.

La crise démocratique est aujourd'hui criante avec la loi « sécurité globale » qui organise la criminalisation du mouvement social et vise à empêcher toute contestation. Les récentes violences poli-

cières ajoutent au sinistre tableau, et la gravité des mesures liberticides acte le basculement dans un état autoritaire.

Le tableau est noir certes mais dans cette période si compliquée pour tous la FSU mesure aussi la possibilité d'en sortir par le haut : la combativité est la seule réponse qu'il nous faut porter collectivement pour empêcher les dérives et réorienter les politiques vers plus de justice.

C'est pourquoi la FSU a pris toute sa place dans les manifestations organisées pour exiger le retrait du projet de loi « sécurité globale » ; dans le même élan, elle appelle solennellement à investir toutes les mobilisations actuelles : elle appelle à s'engager auprès de tous les plus fragiles.

Elle appelle à la grève dans l'éducation le 26 janvier et revendique, outre le retrait de la loi TFP, un plan d'urgence pour les SP. Elle appelle encore, et autant qu'il le faudra, à se mobiliser pour les libertés, contre les violences policières, pour obtenir le retrait de tout le projet de loi dite de « sécurité globale ».

La FSU au plan national comme local s'engage dans les combats qui s'annoncent, elle fait en sorte de rassembler toutes les forces qui souhaitent imposer les valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité. Par cette adresse solennelle, elle appelle toutes et tous à s'engager dans ces actions pour faire échec aux projets régressistes du gouvernement et construire un réel avenir meilleur pour tous

Nathalie Ribière et Jérôme Motard

Urgence climatique, urgence sociale : la FSU demande la mise en œuvre des mesures préconisées par la convention citoyenne sur le climat



La Ministre de la transition écologique a convoqué les partenaires sociaux pour débattre de son projet censé transposer dans la loi les mesures issues de la convention citoyenne sur le climat.

La ministre a structuré la réunion autour de trois sujets particuliers : affichage environnemental et publicité, entreprises et salariés, écocide... Globalement, les interventions du patronat revenaient à critiquer toutes nouvelles contraintes liées au climat.

Alors que la Ministre a tout fait pour circonscrire le débat à ces 3 seules questions, la FSU a néanmoins exposé les éléments suivants :

Le 29 juillet 2020, la FSU avait exprimé son grand intérêt pour le travail de ces 150 citoyennes et citoyens et pour leurs propositions. Cette convention citoyenne pour le climat (CCC) est une expérience intéressante de démocratie citoyenne. Mais, pour la FSU, la crédibilité de cette expérience sera directement liée à la reprise de leurs conclusions par le gouvernement.

La CCC a abouti à un ensemble de propositions qu'elle estime acceptables par et pour les citoyen-nes.

Au regard de l'urgence écologique et de la gravité du dérèglement climatique, les propositions de la CCC envoient un signal fort vers le nécessaire changement de paradigme attendu.

La réponse apportée aujourd'hui par le gouvernement, éloignée des promesses de « reprise sans filtre » du président de la république, consiste à en reprendre les orientations mais pas toutes les propositions, et celles retenues sont souvent vidées de leur substance en jouant sur les délais, les expérimentations, les seuils.

En juillet dernier, la FSU avait exprimé trois points sur lesquels elle serait particulièrement attentive et revendicative : justice sociale, services publics, éducation.

Elle a insisté lors de l'échange de ce 10 décembre sur la nécessité d'inscrire la transition environnementale dans les perspectives d'une plus grande justice sociale : Cela passe notamment par la mise en œuvre d'une politique fiscale faisant appel à la fois à une fiscalité environnementale avec un signal significatif pour le changement des comportements, couplé à une taxation redistributive de la richesse là où elle se trouve et se crée, comme par exemple sur les transactions financières. La FSU n'a rien vu de tel dans les projets du gouvernement.

Elle a également mis en avant la question des services publics, et donc l'emploi public, qui sont des outils essentiels dans cette lutte contre les dégradations environnementales. Le service public est essentiel pour inciter, accompagner, conseiller, expertiser, mais aussi pour éduquer, contrôler. Quel que soit le domaine, les principes fondamentaux des services publics sont mieux à même d'engager la transition écologique dans les perspectives de l'intérêt général et sans les pressions des marchés.

Le Projet de Loi de Finance 2021 est sur le point d'être voté et une fois de plus, le gouvernement a appliqué un régime de rigueur à la fonction publique, à commencer par son propre ministère de la transition écologique.

La CCC avait fait quelques propositions pour assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer. La FSU ne les retrouve pas.

État d'esprit des personnels de l'éducation et des parents : Un rejet commun confirmé de la politique du ministre de l'Éducation Nationale

La FSU a commandé à l'institut IPSOS un sondage sur l'ÉTAT d'esprit autour de l'école. Il en ressort que personnels comme parents d'élèves manifestent un niveau inégalé de défiance vis-à-vis de la politique mise en œuvre par JM Blanquer. Le sondage dessine le portrait d'une communauté éducative qui s'estime d'autant plus malmenée qu'elle a une haute idée du rôle de l'école et de l'utilité sociale des métiers de l'éducation. Convaincu-es qu'ils et elles pourraient faire mieux s'ils et elles étaient reconnu-es, les personnels attendent une autre politique en matière de revalorisation salariale et de création de postes pour faire diminuer les effectifs par classe et le nombre d'élèves suivis par chaque personnel.

Les rémunérations et les déroulements de carrière actuels ne sont pas considérés par les personnels comme la juste reconnaissance de leur travail. Le plan salarial annoncé par JM Blanquer pour les enseignant-es n'est pas considéré comme une revalorisation (74 % sont insatisfaits, dont 40 % ne sont pas du tout satisfaits). L'augmentation du salaire est la priorité et ce, quel que soit le corps ou le lieu d'exercice (77% des personnels de l'éducation la jugent essentielle).

Pour pratiquement tous les items où il est question de l'appréciation de la politique mise en œuvre par le Ministre, les scores négatifs sont très élevés (souvent plus de 70%). Les enseignant-es estiment que ces réformes sont inutiles pour les élèves, vont dans le mauvais sens et en prime aggravent leurs conditions de travail. Le bilan est sévère. Le divorce entre les personnels et le ministre apparaît aussi sur les questions sanitaires : 71 % d'insatisfaits de la manière dont il a géré l'impact de la crise sanitaire sur l'éducation.

21 % des enseignant-es considèrent que leurs relations avec leur hiérarchie s'est détériorée depuis 3 ans, mais la stabilité prévaut (66 % disent qu'elles n'ont pas changé) et 68 % des non enseignants estiment que leur rôle est reconnu par celle-ci. La coupure nette sépare en fait la hiérarchie de proximité, qui reste appréciée (classée en dernier parmi les facteurs qui rendent plus difficile l'exercice du métier), et le ministère, très critiqué.

L'autonomie pédagogique fait consensus (83 % des enseignant-es la jugent essentielle, comme 61 % des parents). Des mesures qui apparaîtraient comme une contrainte autoritaire sur les enseignant-es seraient rejetées par l'ensemble des acteurs de l'éducation.

L'inquiétude des personnels et des parents est palpable : attentats, laïcité, Covid19. Contrairement à ce que des expressions isolées

Le 26 janvier

**Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes :
Exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !**

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent.

Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail. Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires. Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es. Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents. Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc.



Billet d'humeur:

« Et si on arrêtait d'attendre le père Noël ..»

Cette année 2020 qui se termine restera, certainement à bien des égards, comme une année à part, marquée par cette pandémie dont on aimerait voir la fin mais qui semble vouloir s'installer dans la durée.

Elle se situe dans un cadre particulier très anxiogène pour un grand nombre et dans un cadre général marqué par la lassitude, par des incompréhensions et incohérences, des interrogations, un certain endormissement généralisé voire même par... un confinement des esprits...

Elle se caractérise également par une énorme crise sociale, résultant en partie de cette maladie, avec une montée très forte des inégalités, car, comme souvent, si cette crise affaiblit et ruine les plus faibles, elle profite toujours et encore aux plus riches...

La gestion de cette crise sanitaire et sociale par nos gouvernants engendre donc incohérences, lassitude et incompréhensions et les exemples multiples nous ont accompagnés durant ces 12 mois... la dernière conférence de presse du 1er ministre du 10 décembre confirmant la règle...

Les interrogations, sur de nombreux sujets, sont sublimées par cette valse soudaine de milliards d'euros, qui loin de soulager celles et ceux qui souffrent à divers titres, sert en premier lieu à " gaver " les actionnaires des multinationales. Cette " manne providentielle ", occasionnée par l'éclatement, très soudain et incompréhensible, de l'orthodoxie monétaire devrait nous interroger d'autant plus que depuis plusieurs décennies cette doctrine (l'austérité), faite de serrage de ceinture et d'étranglement des masses populaires, est le dogme de cette politique ultra libérale...

Interrogations toujours quand nous assistons, quasiment sans voix, à l'installation d'un nouveau " cynisme de classe " face à une société traumatisée qui se traduit, malgré cet argent englouti, par des centaines de fermetures et des milliers de licenciements, telle la société Danone qui décide de supprimer 2000

emplois pour augmenter de 1 % (passant de 14 à 15 %) la rémunération de ses actionnaires avec pour objectif prochain annoncé les 20 %... et donc de nouvelles restructurations...

Inquiétudes sur l'entreprise de démolition de l'EN menée tambour battant par un ministre de l'éducation prêt à tout pour casser métiers et emplois (cf Grenelle de l'Education), casser la diversification des parcours éducatifs, casser le BAC, casser l'éducation prioritaire et... casser tout simplement l'Ecole Publique et ecoeurer ses agent.es.

Inquiétudes également quant à l'avenir de nos grandes mutuelles (MGEN, MAIF...) et associations créées par nos prédécesseurs dont les "pouvoirs" sont passés entre les mains de " technocrates " sans vergogne, qui sous couvert ou prétexte de règles instaurées par la CEE, ont transformé, petit à petit, ces organisations fondées sur la solidarité et l'utilité sociale, en grands groupes financiers aux " valeurs " totalement éloignées. Cette fuite en avant, à coups de placements financiers hasardeux voire douteux et de choix politiques libéraux, a déjà causé la perte de plusieurs milliers d'entre elles (leur nombre passant de plus de 6000 à moins de 500 en quelques années) et entraîne des dizaines d'autres vers la liquidation judiciaire et ses conséquences désastreuses... Nous citerons en exemple la MAE, si importante pour les enfants et les familles dont les plus démunies, qui affiche des pertes de 70 millions d'€ sur 10 ans (dont 22 millions en placements calamiteux) malgré un chiffre d'affaires toujours en progression...

Endormissement et confinements des esprits enfin, lorsque l'on observe que les Français n'ont absolument pas pris la mesure, malgré tout, de ce qui les attend dans les tout prochains mois... Pourtant un décryptage ou écoute attentive des propos de Macron dans une récente interview à Brut devrait les (nous) alerter... N'a-t-il pas quasiment annoncé qu'il faisait d'ores et déjà une croix sur sa réélection, tant les mesures et décisions qu'il va prendre dans les prochaines semaines seront impopulaires... Il n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il s'agit de la poursuite de la casse de la Fonction Publique et de l'ensemble de ses services, de livrer au privé des pans entiers, " non rentables ", de la Sécurité Sociale et de l'ensemble des pro-

La FSU s'engage et appelle à soutenir par une simple signature:

Petitions:

<https://fsu.fr/plus-jamais-ca-34-mesures-pour-un-plan-de-sortie-de-crise/>

<https://fsu.fr/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres-2/>

https://www.petitionenligne.net/pour_que_vive_la_secu

Bilan est fait de la visite à l'EREA

Bilan des faits d'établissement :

La FSU avait demandé ce bilan, la cellule Violences scolaires existant depuis bientôt un an.

Cette cellule départementale est composée du DASEN, du SG, des chefs de service, de l'IEN Ash, de l'IEN IO, de l'infirmière conseillère technique, du référent sécurité/sureté. Mme Bouillaguet est la Référente Violence. L'IEN IO s'occupe plus particulièrement des sanctions, orientations en classe relais, Programme d'accompagnement à la responsabilité parentale

Des conventions sont en cours de réécriture avec le secteur Police/Justice et un travail est mené avec l'ARS en lien avec l'intersecteur de pédopsychiatrie. **La FSU demande** où se situent les établissements de pédopsychiatrie en Corrèze. Il n'y a pas de lits de pédopsychiatrie en Corrèze, ce sont les services de pédiatrie de Brive et Tulle qui mettent des lits à disposition ; Une équipe mobile et le CMPE (ex CGI) sont également mobilisés pour aider aux diagnostics ?

Depuis le meurtre de Samuel Paty, l'accent est mis sur des informations sur la laïcité et sur le repérage des contestations.

Entre septembre et décembre 2020, 63 faits ont été recensés (contre 54 sur la même période en 2019), 10 concernent une atteinte aux valeurs de la République. La répartition est homogène entre 1^{er} degré, collège et lycée/LP/EREA

L'application de remontée classe les faits selon 3 niveaux de gravité (la personne qui saisit peut cependant modifier le niveau) :

Niv1 : l'établissement gère la situation mais souhaite signaler les faits

Niv 2 : Les faits sont transmis à la DSDEN et au Rectorat

Niv 3 : Les faits sont transmis à la DSDEN, au Rect et au Ministère

Dans le premier degré, les faits remontés sont essentiellement des violences verbales (entre élèves) et des violences physiques entre élèves et envers les adultes. Les atteintes aux valeurs de la République concernent 7% des cas et font l'objet d'un suivi renforcé spécifique.

Dans le second degré, il y a plus de violences physiques, sur tout entre élèves.

La cellule est en lien avec le Procureur.

Le DASEN insiste sur le fait qu'on a encore du mal à faire saisir les incidents par les directeurs d'école et rappelle que c'est important pour pouvoir accompagner la situation au mieux. En effet, l'application permet de prévenir en même temps tous les partenaires et donc d'apporter des réponses plus réactives. En cas d'atteinte aux valeurs de la République, la préfecture et la DSDEN sont prévenus une seconde fois par le Rectorat.

Des points réguliers seront faits sur l'évolution des saisies et les types de faits. La FSU demande à ce que nous ayons aussi un bilan des suites données au traitement de ces incidents. Mme Bouillaguet confirme que cela permettrait une meilleure analyse de la situation. Le DASEN ne semble pas pour, disant qu'il ne faudrait pas qu'on s'immisce dans la façon dont les établissements choisissent de poser des sanctions. Ce

n'était pas le but...

Bilan d'activité de l'ISST

M. Leclerc ne présente que les données 1^{er} degré, les visites 2nd degré prévues au printemps 2020 n'ayant pu avoir lieu. Les registres et les DUERP sont présents à peu près partout, comme les PPMS. Cependant l'exercice du PPMS Risques majeurs n'est pas toujours effectué. On retrouve encore parfois les 2 PPMS sur le même document.

Il convient d'être vigilants quant à la présence des dispositifs « maternelle » (anti-pince doigts, vitres incassables en partie basse, suppression des angles vifs à hauteur des enfants, prises électriques au dessus d'1m40). Les collègues sont appelés à faire attention lors des commandes de mobilier (angles).

Le taux de réponse à l'outil de pilotage est de 68% dans le premier degré, une relance a été effectuée, une seconde le sera. Les remontées feront ensuite l'objet d'une synthèse.

La FSU demande si les visites 2nd degré n'ayant pu être effectuées en 2019-2020 le seront cette année. Ce sera le cas.

La FSU demande s'il existe des normes quant au nombre de sanitaires par élèves. Seules des recommandations (issues du guide « construire des écoles ») existent, et uniquement pour le 1^{er} degré. Il est important de ne pas oublier que les visites de l'ISST permettent de rappeler leurs obligations aux communes et de faire évoluer les choses.

PS: 4 cuvettes /classe; MS: 2 cuvettes et 2 urinoirs /classe; Elem: fille 1 cuvette pour 20 et Garçon 1 cuvette et 1 urinoir pour 40

Bilan des démissions :

La FSU avait demandé un bilan des démissions sur les 5 dernières années, en précisant l'ancienneté des collègues (stagiaires compris).

La DSDEN n'a pas souhaité donner de chiffres car elle veut rester prudente sur leur exploitation, plusieurs facteurs entrant en jeu dans le choix de quitter le métier.

Il serait intéressant de voir si une évolution a eu lieu dans le nombre de démissions chez les stagiaires par exemple. Si cela était le cas, il faudrait alors regarder la situation de plus près et s'interroger sur les causes. Le SGEN appuie notre demande, disant que cela permettrait de voir si le métier est effectivement plus difficile à vivre qu'auparavant.

Questions diverses :

L'UNSA demande quand les PV des CHSCT seront publiés sur le site. La DSDEN répond que celui-ci sera prochainement refait et que c'est pour cela que les PV n'y apparaissent pas...

La FSU demande où on en est de la fourniture des surblouses pour les infirmières scolaires et si il y en aura pour les AESH. La DSDEN répond que celles-ci étaient attendues mais qu'il n'y en aura que pour les infirmières qui pratiqueront les tests.

La FSU demande des éclaircissements quant à une cam- **5**

Face au rebond de l'épidémie, le gouvernement a décidé de nouvelles mesures sanitaires visant un re-confinement allégé par rapport au mois de mars où en fait, seul le travail serait autorisé... Par ailleurs alors même qu'il annonce que les établissements scolaires ne sont pas des endroits de circulation importante du virus, que toutes les mesures sanitaires sont d'ores et déjà prises, il engage l'éducation dans de nouvelles mesures qui impactent fortement l'organisation des établissements.

Suite à ce « renforcement », les repères pour l'EPS ont évolué et alourdissent les restrictions. Même si on peut se réjouir, dans le contexte, que l'activité puisse être encore permise, la question du « quoi faire » se pose sérieusement. Plusieurs éléments restreignent notre enseignement : limitation du brassage, rencontres de l'UNSS proscrites, règle des 2m de distance obligatoire entre élèves lors de la pratique... mais irréalisable pratiquement sur tout le temps du cours ! Il est évident que les pratiques managériales du ministre se poursuivent en renvoyant toute la responsabilité de la gestion de la crise sanitaire au local. Le ministre se décharge de ses responsabilités en renvoyant sur les personnels qui doivent assumer toutes les contradictions de textes déconnectés du réel des pratiques.

L'ensemble de ces mesures bouleverse ce qui était jusqu'alors programmé. Ce n'est plus une « EPS normale » que nous allons mettre en œuvre.

Sur les pratiques : alors que dans la première version il était indiqué que les sports de contact était proscrit, la nouvelle rédaction renvoie la responsabilité aux enseignants et leur permet d'exercer leurs compétences professionnelles et didactiques. « Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites ». Certes cette formulation interdit de fait des pratiques mais elle laisse aussi la porte ouverte à des modes d'organisation qui permettraient de programmer des activités sous un mode adapté et parfois dégradé.

Il n'en reste pas moins qu'avec des effectifs de plus de 30 élèves une règle de deux mètres va être extrêmement difficile à respecter et ce, quelle que soit la pratique physique programmée. Nous continuons d'exiger que des ½ groupes soient mis en œuvre, que les enseignants d'EPS, en tant qu'agents particulièrement exposés, bénéficient des masques chirurgicaux, demande faite dès juin avec la FSU. Nous appelons le ministère à surseoir aux premières épreuves certificatives et rappelons notre demande de moratoire sur les référentiels de lycée censés être mis en place cette année.

Nous appelons la profession à agir pour permettre une pratique physique et artistique la meilleure possible dans la période. A œuvrer en équipe et ne pas rester isolé. Faire jouer les solidarités est essentiel dans la période. Nous appelons à agir et à porter massivement les revendications nécessaires à tous les niveaux. C'est bien par les personnels que le système éducatif s'en sortira, nous en

Annnonce de la création d'une spécialité EPS en lycée à la rentrée 2021, Une victoire du SNEP FSU !

La semaine de l'EPS dans l'académie de Limoges

Dans le cadre de la Semaine Nationale de l'EPS organisée par le SNEP FSU, du 07 au 11 Décembre 2020, le SNEP-FSU Limoges avait décidé d'organiser un stage "Danse", malheureusement reporté en raisons du contexte.

Les militant-es du SNEP ont également envoyé de nombreux courriers (une grosse cinquantaine) **pour interpeller sur l'importance de l'EPS, du sport et du sport scolaire** et pour que les moyens humains, financiers, matériels soient mis à disposition d'une réelle ambition pour une jeunesse plus sportive. Ainsi, **nous nous sommes adressés à nos élu-es** (député-es, sénateurs-trices, président-es de Conseils Départementaux et du Conseil Régional, maires des principales villes de l'académie, président-es d'Agglo), **à nos décideurs-ses** (rectrice, IA-DASEN, IPR-EPS, directeurs-trices de l'UNSS) et enfin **aux représentant.es des fédérations de parents d'élèves et des partis politiques** (sauf le RN),

Nous publierons leurs (éventuelles) réponses sur notre site www.snepfsu-limoges.net

C'est à l'occasion de la semaine de l'EPS organisée par le SNEP FSU que JM Blanquer a annoncé la création d'un nouvel enseignement de spécialité pour la rentrée 2021.



Le Ministre a saisi le conseil des programmes pour travailler sur le contenu

Les assistants d'éducation (AED) remplissent des missions indispensables au fonctionnement des établissements scolaires. Pour ceux qui en doutaient, leur mobilisation inédite lors du mouvement de grève du 10 novembre a agi comme un révélateur de leur rôle fondamental. Dans notre département, plusieurs établissements ont dû fermer, les personnels de direction se retrouvant dans l'incapacité d'assurer la sécurité des élèves. La journée du 1er décembre a marqué une étape supplémentaire avec, de nouveau, de nombreuses vies scolaires et établissements mis à l'arrêt. Ces jours-là, c'est le malaise d'une profession toute entière qui s'est exprimé.

Les motifs de la colère des AED sont plus que légitimes et notre administration est restée depuis trop longtemps sourde à leurs revendications. Depuis le début de la crise sanitaire, les AED sont soumis à rude épreuve.

Récréations en décalé, zones délimitées dans les cours pour éviter le brassage, lavage régulier des mains, respect de la distanciation à la cantine. Ces mesures nécessaires sollicitent à chaque instant la vigilance des AED et alourdissent considérablement leur tâche. Comment continuer à assurer la sécurité quotidienne tout en gardant le même effectif chez les encadrants? Il est demandé d'assurer à nos collègues assistants d'éducation une responsabilité qu'il devient dur d'assumer physiquement et psychologiquement. Il faut que notre hiérarchie prenne au plus vite conscience de ce qu'il se passe aujourd'hui. Les assistants d'éducation sont déjà sur-sollicités et en nombre insuffisant. La seule manière de remédier à cet état de fait est bien de renforcer les effectifs dans les Vies Scolaires.

Depuis mars, les représentants du SNES-FSU en CHSCT-A et en CHSCT-D ne cessent d'alerter l'administration sur la nécessité de recruter des AED pour assurer au mieux la sécurité sanitaire mais aussi et surtout pour soulager des vies scolaires à bout de souffle. En effet, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader depuis des années avec des vies scolaires de moins en moins dotées alors que les effectifs d'élèves augmentent et que la crise du COVID a décuplé les besoins en accompagnement.

Ainsi, après les fortes mobilisations du 10 novembre et du 1er décembre, le rectorat de Limoges a été autorisé, depuis 2 semaines, à recruter l'équivalent de 45 postes d'AED – pour plus de 120 collèges et lycées –, mais jusqu'aux vacances de février 2021 seulement! Au-delà de cette date, il sera mis fin aux contrats très provisoires des personnels recrutés pour gérer la deuxième vague de l'épidémie, et les Vies Scolaires retomberont dans les difficultés dues au manque récurrent de personnel.

C'est pour cela que le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire chez les AED, lutte pour:

- **l'amélioration du statut de ces personnels précaires avec notamment des recrutements massifs par le Rectorat et non plus par les chefs d'établissement et ce, de façon pérenne**
- **l'augmentation des salaires**
- **l'obtention de la prime REP/REP +**
- **l'obtention de la prime Covid**
- **la prise en compte de la formation pour tous**
- **la possibilité d'une septième année d'engagement dérogatoire pour tenir compte des difficultés particulières liées à la crise sanitaire et économique.**

Laetitia Agnoux et Didier Barros



Enseignement professionnel :

Depuis son arrivée au ministère, M Blanquer n'a eu de cesse de détruire la qualité de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

La réforme de la voie pro et la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont :

- Réduit les horaires d'enseignement des matières générales et professionnelles
- Dé-professionnaliser les classes de secondes bac pro en instituant arbitrairement des familles de métiers qui réunissent par exemple des métiers aussi différents que boucher et boulanger
- Favoriser financièrement l'apprentissage avec l'argent public au détriment des formations scolaires

Outre que les dispositifs mis en place accroissent fortement la charge de travail des professeurs de l'enseignement professionnel, ils n'apportent pas de bénéfice pédagogique aux élèves, pire la diminution de l'horaire de formation impacte négativement leur possibilités d'insertion.

Aucune mesure d'accompagnement ou de moyens n'ont été donnés pour

- La gestion des gestes barrières dans les ateliers pédagogiques,
- Le maintien de tous les élèves dans certains établissements dans la crainte du décrochage
- la situation compliquée dans les filières qui préparent aux métiers touchés par les conséquences sociales de la crise sanitaires comme les formations en hôtellerie ou en vente.

Retrouvons des relations de responsabilité et non de soumission !

Chacun d'entre nous ressent, encore davantage que d'autres corps de personnels de l'Éducation Nationale, les pressions plus ou moins menaçantes de nos autorités. L'actualité montre avec force et répétition la dérive autoritariste de nos relations avec nos supérieurs hiérarchiques brisant ainsi le peu de confiance qui pouvait encore subsister dans nos relations avec notre Ministère.

Notre métier, exigeant, nécessite en permanence que nous prenions des décisions en toute responsabilité. Pour que celles-ci soient les plus pertinentes, elles ont besoin de s'appuyer sur un dialogue franc et confiant avec les services de l'Éducation Nationale et nos autorités.

Ce n'est plus aujourd'hui le cas.

Les modalités de gouvernement et de communication de notre Ministère basées sur l'autoritarisme, la répression et la communication médiatique transforment les relations institutionnelles à tous les niveaux.

L'injonction devient la norme au détriment d'un dialogue respectueux et constructif. La soumission devient la norme comportementale attendue des personnels de direction.

Non, nous n'entrerons pas dans ce moule.

Nous sommes et resterons attachés aux valeurs portées par la Loi de 1983 instaurant le principe de citoyenneté comme étant caractéristique du statut de fonctionnaire.

Nous avons besoin d'être reconnus dans notre professionnalité, dans notre expertise.

Nous avons besoin que notre double fonction de Président de nos conseils d'administration et de représentant de l'État soit pleinement reconnue dans le cadre de l'autonomie de nos établissements.

Nous avons besoin que nous, personnels de direction, soyons pleinement respectés, dans la plénitude de nos fonctions et de nos responsabilités.

Notre Ministre doit envoyer rapidement des signes indiscutables d'un changement à 180° de sa posture vis-à-vis de nous comme de l'ensemble de l'enseignement public dont il est responsable ! C'est SA mission !

Le snU.pden-FSU agira à tous les niveaux pour qu'aucun personnel de direction ne fasse l'objet de pressions de quel qu'ordre que ce soit, pour que chaque personnel de direction puisse pleinement exercer l'ensemble de ses prérogatives, en responsabilité, dans le cadre réglementaire qui les définit.

Le combat des femmes pour l'égalité et la liberté :

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 précise dans son article 1 que les hommes naissent libres et égaux en droit. Qu'en est-il des femmes ??

Les femmes naissent-elles libres et égales en droit ?

Il faut attendre 1948 et la déclaration universelle des droits de l'homme pour que l'on passe des droits de l'homme aux droits humains et qu'il soit mentionné l'égalité des droits des hommes **et des femmes** dans le préambule de la DUDH. Mais la DUDH, malgré son importance, n'est pas une loi !

Rappelons nous :

- La loi de 1800 leur interdit de « se travestir » c'est-à-dire de porter un pantalon. Cette loi qui n'est plus respectée depuis des lustres mais elle n'a été abolie officiellement qu'il y a quelques années. Malgré les guerres et les batailles, Il faut attendre 1945 pour que les femmes aient le droit de vote en France,
- 1965 pour que mariées elles aient un compte en banque personnel,
- 1967 pour le droit à la contraception,
- 1970 pour qu'elles puissent choisir leurs études et disposer librement de leur salaire,
- 1975 pour que leurs maris n'aient plus le droit d'ouvrir leur courrier, et qu'elles aient le droit à l'avortement, droit sans cesse remis sur la balance par les intégrismes religieux et patriarcaux, y compris dans un pays laïque comme la France.

Le Grenelle de l'Éducation a été officiellement lancé le jeudi 22 octobre. Censé durer jusqu'en février 2021, cette concertation, qui était déjà prévue à l'agenda du ministère, doit notamment déboucher sur une augmentation des salaires des enseignants ou encore sur des mesures de protection supplémentaires que l'ignoble assassinat de Samuel Paty a tristement mis en lumière.

Organisé en ateliers composés par le ministère, on aura la surprise de lire que les présidents des ateliers que la quasi-totalité des intervenants ne sont ni enseignants, ni chercheurs ni spécialistes des questions d'éducation mais rugbymen, DRH de groupes privés, dirigeant d'un lobby religieux, psychiatre des armées, professeure de sciences des gestions ou encore responsable de l'IGPN !!!

Pour exemple Raphaël Ibanez, sélectionneur de l'équipe de France de rugby a animé l'atelier « collectifs pédagogiques » faisant la preuve selon Sandrine Charrier, secrétaire nationale du Snes-FSU que « ses conseils pour l'Éducation Nationale ne sont pas sérieux ». Étonnant...

Plus préoccupant est de lire que l'atelier "protection et valeurs de la République" a été confié à la responsable de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

Le Café pédagogique rend compte au quotidien des échanges. Extraits choisis (l'intégralité est à lire sur le site du café pédagogique) :

22 octobre : *Invités people, formules floues et envolées lyriques, le Grenelle de l'éducation n'a pas de points communs avec toutes les négociations sérieuses qui ont eu cours à l'Éducation nationale. Soit le ministre est un génial innovateur qui va réunir toute la people society autour de l'École. Soit il amorce une manœuvre pour en finir avec les syndicats et les demandes des enseignants. Réponse en février.*

[...] JM Blanquer a multiplié ces derniers jours les interventions médiatiques où il lie la revalorisation à des tâches supplémentaires pour les enseignants. Combien les enseignants devront-ils payer leur revalorisation ?

1er décembre : « **Table rase de la culture et des valeurs des enseignants [...] Difficile de ne pas reprendre l'image d'Attila pour la plaquer sur ce colloque. Le conseil scientifique a fait table rase des enseignants et de leurs représentants. Le colloque va définir le métier d'enseignants sans aucun regard sociologique, sans aucune intervention de chercheurs en sciences de l'éducation. [...]** Ce colloque adresse un colossal pied de nez à la profession enseignante, à sa culture professionnelle, à ses valeurs et à ses intérêts. A la veille de cet événement on peut craindre que ces spécialistes de tout sauf de l'enseignement soient réunis pour soutenir un projet politique, celui du ministre. ».

Et pourtant, les enjeux sont de taille. Jean-Michel Blanquer met en avant 400 millions d'euros pour assurer une revalorisation en 2021 et envisage un plan pour les années à venir mais sans rien chiffrer. Ces perspectives sont insuffisantes au regard des 860 000 enseignants qui espèrent en bénéficier. **D'autant que mise à part une revalorisation des seuls débuts de carrières (échelons 2 à (maximum) 9), il n'envisage que l'attribution de primes dont on sait qu'elles sont discriminatoires, en particulier vis-à-vis des femmes.**

Répartie entre tous les personnels concernés, la revalorisation se traduirait par une hausse des salaires de **37 € par mois**, de laquelle il faudrait déduire la prime d'équipement... Largement insuffisant pour commencer à combler l'écart avec les pays européens, même si la revalorisation ne concerne que les enseignants en tout début de carrière. Loin de contribuer donc à résorber le déclassé par rapport aux enseignants des pays de l'UE, mesuré depuis longtemps par l'OCDE.

Très préoccupante également, l'attitude du gouvernement qui continue à lier les questions de revalorisation à des mesures touchant aux différents métiers de l'éducation. Si certaines thématiques des discussions à venir comme celle de l'égalité professionnelle femme/homme nécessitent des mesures rapides, d'autres suscitent plutôt de l'inquiétude et rappellent furieusement des tentatives antérieures pour modifier les missions, individualiser davantage les rémunérations et/ou donner plus de poids aux hiérarchies locales. Tout cela sous couvert d'une nécessaire évolution du métier d'enseignant. Le professeur du 21^e siècle devra-t-il voir sa rémunération personnalisée et soumise à un référentiel pointilleux et hiérarchisé ?

Dès le démarrage de ce « Grenelle », la FSU a fait part de sa vigilance et elle n'a pas exclu pas de le quitter si aucune décision pour « Revaloriser le métier sur le plan financier et pour améliorer le bien être au travail » comme annoncé en préalable ne prenait forme.

Or la FSU a fait le constat qu'aucune concertation n'était possible, que la parole des personnels au travers de celle de leurs représentants syndicaux n'était pas prise en compte et que ce Grenelle, du fait même du dispositif choisi, n'était autre qu'une opération de communication.

Le Grenelle de l'éducation continue de creuser l'écart entre les intentions ministérielles et les attentes, aussi réelles que légitimes, des personnels. **Le compte n'y est ni sur le plan du métier, ni sur le plan des revalorisations. La défiance des enseignants envers le ministère s'accroît.**

La FSU a décidé de quitter le Grenelle de l'éducation le 3 décembre.

Les ateliers du Grenelle :

- 1 : rémunération.
- 2 : gestion de proximité,
- 3 : encadrement,
- 4 : "les collectifs pédagogiques" avec la question du travail en équipe,
- 5 : la formation,
- 6 : la gouvernance des écoles et établissements,
- 7 : autonomie (et ses conséquences sur la rémunération et la mobilité),
- 8 : mobilité /mutations,
- 9 : numérique (et sa prime)
- 10ème : valeurs de la République.

La sinistrose touche également les CPE. Pour nos collègues, en ces temps de crise sanitaire, le déficit de personnel se fait cruellement ressentir. Ici ou là, certains deviennent, l'espace de longs moments, personnel de santé afin de pallier au manque persistant. Les tâches liées à l'organisationnel ont été le lot commun de chacun. Il a fallu de surcroît exercer une présence accrue auprès des élèves surtout en cette fin de trimestre où les tensions voire les violences se sont multipliées. A force de tirer sur la corde il arrive qu'elle casse... Le résultat est probant : un mal-être de plus en plus palpable et qui finit par se traduire par des arrêts maladies.

Comme si cela ne suffisait pas, il faut encore ajouter à ce tableau déjà fort noir, le mépris institutionnel. En effet, pour l'instant les CPE sont les grands oubliés de la revalorisation. Tout comme ils le sont, au même titre que les documentalistes, de la prime d'équipement informatique. A croire que ces catégories de personnels sont encore inconnues de nos gouvernants !!!... Sous prétexte qu'ils-elles disposent d'un poste informatique sur leur lieu de travail et ne sont pas devant élèves (quiconque ayant déjà franchi la porte d'un CDI ou d'une vie scolaire aura du mal à soutenir une telle allégation), les documentalistes et les CPE ne pourront y prétendre. Jean-Michel Blanquer, sait-il au moins que les enseignant-e-s documentalistes sont titulaires d'un CAPES comme leurs collègues enseignants ? A-t-il lu leur circulaire de mission (circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017)?

– « *le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias* ». Ces informations / médias sont désormais très largement numériques et la préparation des séances pédagogiques se fait le plus souvent sur son propre matériel.

– « *Le professeur documentaliste est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.* »

– « *le professeur documentaliste assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle* »

– « *le professeur documentaliste participe à la définition du volet numérique du projet d'établissement.* »

Toutes ces missions impliquent nécessairement au quotidien un fort usage de son équipement personnel : veille informationnelle, communications avec l'extérieur et la communauté éducative, réunions et formations à distance, préparations de cours et évaluations. 30 ans après la création du CAPES de documentation, le métier de professeur-e documentaliste n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur.

Le moment est venu de soutenir les revendications du SNES-FSU:

Pour les CPE :

- **création d'un poste de CPE pour 250 élèves**
- **égale équité de traitement avec les collègues enseignants**

Pour les documentalistes :

- **rémunération au même taux que les autres professeurs certifiés pour leurs travaux supplémentaires**
- **revalorisation de l'indemnité de sujétion particulière à hauteur de la part fixe de l'ISOE.**

Pour les CPE et les documentalistes :

- **attribution de la prime d'équipement informatique**
- **revalorisation de la rémunération**
- **amélioration de leurs conditions de travail.**

Laetitia Agnoux, co-secrétaire départementale du SNES-FSU

La FSU communique: création de la chaîne Youtube de la FSU



<https://www.youtube.com/channel/UCS5yhSOqIFUQY8H-UAWHODQ>)